

Ainsi soit Thiel, juge et justicier

PATRICIA TOURANCHEAU 24 MARS 2012 À 00:00



Le juge anti-terroriste Gilbert Thiel (ici en 2008). (Photo Franck Fife. AFP)

Connu pour ses éclats, le juge antiterroriste attaque : une BD, un livre et un rôle dans une série télé. Sur le banc des accusés,

FACEBOOK

TWITTER

GOOGLE+

MAIL

3 IMPRIMER

MODE ZEN

Nicolas Sarkozy, son ascension et les réformes judiciaires de son quinquennat.

A 63 ans, le juge d'instruction Gilbert Thiel publie *Derniers jugements avant liquidation*, un ouvrage incendiaire sur le pilonnage des magistrats par Nicolas Sarkozy et la trentaine de «réformes bâclées» sous son quinquennat. Fumeur de Gitanes barbu, acide et bougon, ce juge lorrain, qui tient du capitaine Haddock, a ferrailé à Nancy, dans les années 80, avec le maire de Toul empêtré dans des fausses factures et la maligne Simone Weber de Nancy ayant tronçonné son amant. Devenu juge antiterroriste à Paris en 1995, Gilbert Thiel a traqué le tueur en série de l'Est parisien, Guy Georges, puis pisté les nationalistes corses du «*Canal hystérique*» - comme il les appelle au lieu de Canal historique -, à commencer par François Santoni.

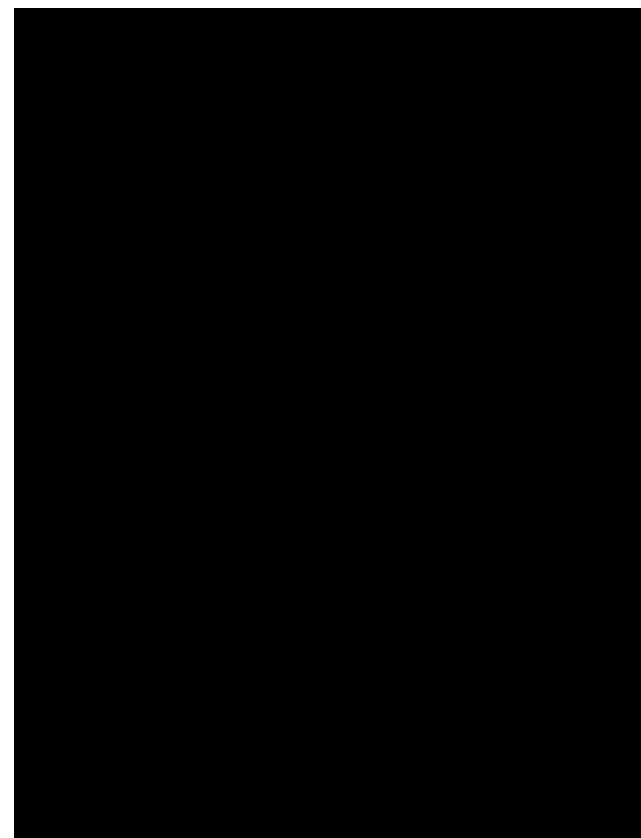
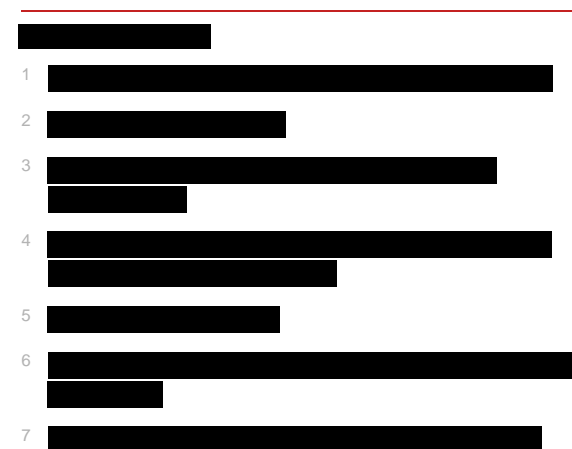
Ses coups de gueule contre les attaques du pouvoir politique et ses prises de position intempestives contre des hiérarques de la justice lui ont valu d'être placardisé à la fin des années 2000. A deux ans de la retraite, Gilbert Thiel signe le scénario corrosif et poilant d'une bande dessinée façon Gotlieb, qui caricature Nicolas Sarkozy, les époux Balkany, le procureur Courroye, le juge Van Ruymbeke, Bernard Tapie, les avocats Jacques Vergès et Eric Dupont-Moretti...

▼ PUBLICITE ▼

Comment qualifier votre BD subversive, *le Pouvoir de convaincre*, sur l'irrésistible ascension de Maître Nagy, avocat d'affaires à Neuilly : parodie, roman noir, document-réalité ?

C'est une parabole sur le pouvoir qui s'étend, qui s'absolutise d'autant plus facilement que les contre-pouvoirs s'affaiblissent ou s'affaissent. Ce qui est le cas de l'institution judiciaire. C'est aussi un récit allégorique sur la comédie humaine, sur les faiblesses des hommes, y compris de ceux qui pensent appartenir à une élite, qu'ils soient d'un côté ou de l'autre de la barre...

Vous êtes le magistrat le plus ancien au grade le moins élevé mais, en 2003, quand Dominique Perben, le garde des Sceaux, vous propose la légion d'honneur, vous la refusez.



Je pense qu'un juge n'a pas à être distingué par le pouvoir politique quel qu'il soit puisqu'il en est statutairement indépendant. Mais cet avis est loin d'être partagé au sein du corps judiciaire. En témoignent, les vives réactions de l'Union syndicale des magistrats suite à la récente proposition d'un député visant à exclure les magistrats du bénéfice de ces distinctions.

Comment s'est manifestée votre mise sur la touche ?

On ne m'attribuait quasiment plus de nouveaux dossiers : deux affaires nouvelles en 2009 et quatre en 2010, alors que précédemment, j'étais saisi d'une vingtaine d'affaires par an. Cette situation était inacceptable car elle aboutissait à me priver de la matière première nécessaire à l'accomplissement de mon travail. Je ne travaille pas pour ma hiérarchie et ce n'est pas elle qui me paie. Pour ce que j'en sais, je travaille pour la collectivité et je suis rémunéré avec de l'argent public. Je suis sorti du placard depuis une année sur décision de la nouvelle présidente du Tribunal de grande instance de Paris, et je suis donc à ce jour à nouveau alimenté en dossiers.

Pourquoi avoir choisi d'incarner un haut magistrat médaillé qui enquiquine un juge d'instruction dans la prochaine série d'*Engrenages* sur Canal + ?

Parce que c'était pour moi jouer un rôle à contre-emploi. C'est ce qui à mes yeux présentait de l'intérêt. Et puis tourner dans une fiction était le seul moyen à ma portée de passer hors hiérarchie et d'avoir des médailles.

Quelles étaient vos relations avec Simone Weber, dite «*la diabolique de Nancy*», qui a tué son ancien amant puis découpé son corps avec une meuleuse à béton ?

Tumultueuses. En près de cinq années d'instruction, entre la fin de l'année 1985 et juin 1990, je l'ai entendue à plus de soixante-dix reprises. Elle s'est toujours cantonnée dans une attitude de dénégation, jonglant entre séduction et mauvaise humeur. Comme moi sans doute. De toute façon, la relation entre un juge qui interroge et la personne interrogée est une relation biaisée, une sorte de jeu du chat et de la souris.

Elle vous appelait «*mon poussin*» !

Exclusivement dans les courriers qu'elle adressait à sa sœur. Sans doute s'était-elle rendu compte que je n'étais pas tout à fait un poulet. Et un jour, dans un accès de colère, elle m'a appelé Touvier. Ce jour-là, ça a un peu chauffé.

Début septembre 1995, vous arrivez au pôle antiterroriste à Paris. Dans quel état trouvez-vous l'énorme dossier d'islamistes dit «*Chalabi*», instruit par Jean-Louis Bruguière qui avait fait arrêter 172 suspects ?

A l'époque, le dossier comportait largement plus de 100 000 pages de procédure et environ 160 mis en examen, dont plus de la moitié étaient encore en détention provisoire. Sur décision de l'Amiral [*Bruguière, ndlr*], qui instruisait alors avec les deux autres collègues de la galerie des magistrats instructeurs sur les attentats de l'été commis par le Groupe islamique armé, je me suis donc attelé à cette montagne : quatre à cinq interrogatoires par jour, quatre à cinq jours par semaine, et ce pendant largement plus d'une année. J'ai tellement ramé que j'en suis devenu galérien.

Quelles étaient vos divergences avec l'Amiral ?

Il avait la longue-vue, la boussole et le sextant. Et moi, la pagaie. C'est du passé sur lequel il me paraît désormais inutile d'épiloguer.

Comment avez-vous déjoué le complot visant Abderrezak Besseghir, le bagagiste de

Roissy, habillé en terroriste à la toute fin de l'année 2002 ?

Ce costume-là lui avait été taillé par sa belle-famille, pas par les flics. Et si je suis parvenu à le détricoter, c'est grâce à la qualité professionnelle des enquêteurs de la brigade criminelle qui, pas plus que moi, n'avaient d'a priori, de piste privilégiée. Contrairement, je le rappelle, à quelques organes de presse et aussi à quelques hiérarques de la préfecture de police de Paris. J'ai simplement fait le choix d'accorder la priorité à la piste du complot familial avant qu'on ne se lance, le cas échéant, sur celle, bien plus «séduisante», du complot islamiste. On a pu faire l'économie de cette dernière puisque la vérité a éclaté après dix jours d'enquête intensive.

Vous travaillez sur les dossiers corses depuis une quinzaine d'années. Quelles accointances avez-vous pu noter entre vos «clients» et des responsables du ministère de l'Intérieur, François Santoni et Charles Pasqua, par exemple ?

Les négociations secrètes de la place Beauvau avec les clandestins insulaires ont été pendant de longues années un grand classique du genre. Relisez les rapports des commissions d'enquêtes parlementaires de 1999, après l'arrestation des membres du commando qui a assassiné le préfet Claude Erignac. Il est facile d'affirmer que l'on va «terroriser les terroristes» mais il est beaucoup plus difficile de les arrêter, de les confondre puis de les juger. Chacun son métier !

Dans votre livre, vous dénoncez «l'indécence» du montant des indemnités accordées à Bernard Tapie, comparé à celles versées par la justice à des parents pour la perte d'un enfant...

La justice ne vit pas dans sa bulle. Elle est immergée au sein de la société. Quand un trader de la Société générale fait évaporer en quatre cuillères à pot, 4,9 milliards d'euros, ça équivaut à 70% du budget annuel de la justice. Monsieur Tapie s'est vu allouer, par une commission d'arbitrage, 45 millions d'euros au titre de son seul préjudice moral, alors que la justice attribue au titre de ce préjudice une somme maximum de 25 000 euros aux parents d'un enfant assassiné. Mille huit cent fois moins. Cette disparité est effectivement insupportable.

Pourquoi critiquez-vous la présence de l'avocat en garde à vue ?

Je persiste à penser que la loi de procédure doit être une loi d'équilibre. Il faut bien sûr sauvegarder les droits et libertés individuelles, mais il faut aussi assurer un minimum d'efficacité à l'intervention policière dans sa lutte contre le crime et particulièrement contre le crime organisé.

La mise aux normes européennes du droit français et certains mauvais traitements par la police ne justifiaient-ils pas cette réforme ?

La police a grandement évolué dans ses méthodes ces quarante dernières années. Il est vrai que le contrôle de l'exercice de la police judiciaire par l'institution judiciaire, là aussi débordée, n'a pas toujours été à la hauteur des enjeux. Aujourd'hui, on a des caméras dans tous les locaux de police, ce qui me paraît un bon moyen d'éviter de rares mais regrettables dérapages. Pour le reste, je ne considère pas qu'il suffise qu'une norme soit européenne pour qu'elle soit exempte de toute critique.

Quelles affaires à votre avis ne seraient jamais sorties avec le défenseur aux côtés du suspect ?

Dans mon livre, je cite deux exemples, en prenant soin de préciser qu'un avocat est fait pour défendre son client quoi qu'il ait fait. On ne saurait donc lui reprocher d'assister son client avec toute la pugnacité nécessaire. C'est son rôle. Mais je suis persuadé que sans le huis clos entre l'officier de police judiciaire et le tueur de l'Est parisien, Guy Georges, dans la nuit qui a suivi son arrestation, jamais ce dernier n'aurait avoué les crimes de sang pour lesquels il n'était pas confondu par son ADN, soit

quatre sur sept. Dans le même registre, je pense que les membres du commando qui ont assassiné le préfet Erignac le 6 février 1998 - et qui ont été interpellés à la fin mai 1999 - n'auraient jamais avoué leur participation à ce crime et a fortiori mis en cause qui que soit s'ils avaient été assistés par un défenseur.

Pourtant, la religion de l'aveu ne marque-t-elle pas aujourd'hui le pas avec la révolution scientifique de l'ADN ?

Je suis un juge laïc, je n'ai donc aucune religion, pas même celle de l'aveu. S'il est vrai que les progrès de la science ont favorisé la police et la justice dans leur quête de vérité, cela ne dispensera jamais les enquêteurs et les magistrats instructeurs de s'attacher aux fondamentaux de l'enquête. Un aveu n'est pas une fin en soit. Il doit être vérifié, recoupé, circonstancié pour avoir une valeur probante. «Le commandant Fadette» [*facturations détaillées de téléphone avec les appels émis et reçus, ndlr*] et «le capitaine ADN» ne suffisent pas pour obtenir des résultats.

En quoi votre action pour parvenir à arrêter, en mars 1998, le tueur en série Guy Georges a-t-elle provoqué la création du fichier national automatisé des empreintes génétiques ?

En novembre 1997, après le dernier assassinat imputé au tueur en série alors non identifié, j'ai exigé et obtenu, non sans difficultés, que tous les laboratoires œuvrant dans le domaine de la génétique moléculaire fassent des recherches dans leurs archives. En fait, je me suis constitué mon propre outil parce que le législateur était défaillant, il prenait son temps. Et ce temps perdu s'est traduit par l'assassinat de deux jeunes femmes dont les vies auraient pu, auraient dû être épargnées. Après l'arrestation de Guy Georges, le processus législatif s'est accéléré.

La définition de «gauchiste répressif» vous convient-elle ?

Je suis, comme tout un chacun, un homme pétri de paradoxes. Vous pouvez même ajouter tendance souverainiste. J'essaie en tout cas d'être républicain. Et si vous me demandiez en plus comment je vais, je vous dirais que je commence à être un peu fatigué. Mais pas au sens marseillais du terme, contrairement à ce que d'aucuns soutiendront. L'exercice judiciaire est usant.

Dans votre livre, vous tirez un bilan extrêmement négatif des mauvais traitements infligés à la justice par les politiques depuis cinq ans. Qu'est-ce qui vous paraît le plus marquant ?

Depuis des lustres, la justice est le parent pauvre de la République. Ces dernières années, elle me paraît être devenue le bouc émissaire de l'exécutif à qui il faut rappeler sans cesse que si la justice n'a pas de prix, elle a un coût. Suite aux attaques récurrentes dont elle a été l'objet de la part du pouvoir à son plus haut niveau ces derniers temps et ce, sans grande réaction de la haute hiérarchie judiciaire, les magistrats se sont souvent sentis humiliés. La justice est en proie à une triple crise, budgétaire (moyens insuffisants), juridique (inflation législative galopante) et morale. Le juge doute désormais du sens des missions qu'on veut lui assigner selon des critères qui dessinent pour l'avenir une institution où le productivisme et la logique de marchandage risquent d'être prédominants au détriment des

audiences de jugement.

Les réactions épidermiques à des crimes de récidivistes, comme ceux de Nelly Crémel [une joggeuse tuée en 2005] ou de Laëtitia [étranglée à Pornic, début 2011], ne sont-elles pas habituelles et légitimes ?

Elles sont habituelles et parfaitement compréhensibles mais la qualité de l'homme politique est aussi le sang-froid. Réagir sous l'empire de l'émotion, c'est comme réagir sous l'empire de la colère. L'une et l'autre sont mauvaises conseillères. Quand il y a dysfonctionnement, il faut le dénoncer et bien sûr y remédier. Quand il y a faute, il faut la sanctionner. Mais il faut se garder de poser d'emblée des présomptions de faute et de culpabilité. C'est précisément ce qui, hélas, a été fait dans les deux affaires que vous citez.

Pourquoi incriminez-vous la police, les syndicats «maison» de flics ?

Je n'incrimine pas la police. Je me borne à constater qu'elle aussi a été réorientée vers des critères de productivisme pénal qui conduisent à condamner les enquêtes au long cours. Les relations police-justice, c'est vrai, c'est un peu «je t'aime moi non plus». Et dans cette histoire d'amour - désamour, personne n'est parfait. Mais il est du rôle de l'autorité judiciaire de contrôler l'activité de la police judiciaire. La justice commet des erreurs, la police aussi. Ce qui est contestable, c'est que le ministère de l'Intérieur n'hésite jamais à utiliser comme porte-voix des syndicats de police pour mettre de l'huile sur le feu. Et cela ne date pas d'hier.

Est-ce l'instrumentalisation du thème de la sécurité qui s'est exacerbée ?

La sécurité est une préoccupation parfaitement légitime. Ce n'est pas moi qui vais soutenir le contraire. Mais faire croire qu'à tout coup la justice peut empêcher le crime ou la récidive, c'est se faire marchand d'illusions.

Quel est votre point de vue sur les jurés en correctionnelle ?

Je n'ai pas d'objection de principe. J'observe simplement que, de l'aveu même de la chancellerie, les audiences dureront plus longtemps. Et comme le temps n'est pas indéfiniment extensible, ce seront moins d'affaires qui au final seront jugées à chaque audience. Les délais de réponse de l'institution judiciaire vont donc encore s'accroître puisqu'une nouvelle fois l'intendance ne suit pas.

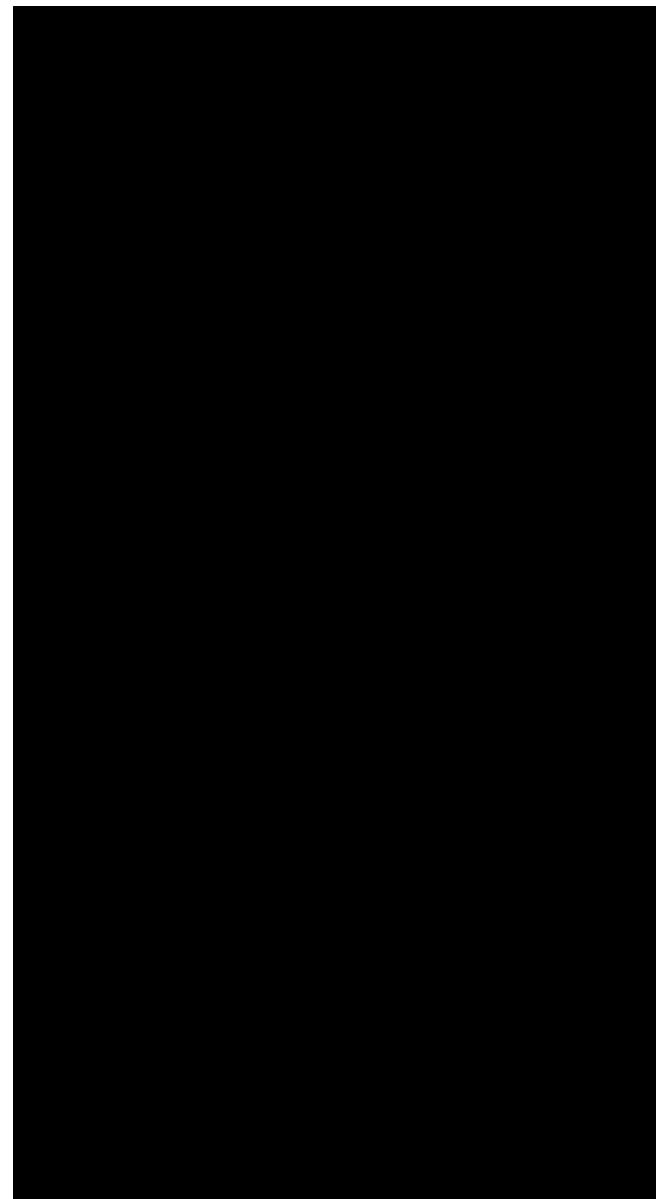
A vos yeux, c'est une manière de contourner les juges réputés laxistes ?

Ceux qui pouvaient avoir eu cette arrière-pensée se trompent. C'est le gouvernement de Vichy qui a réintroduit, en 1941, les magistrats professionnels lors des délibérés du jury populaire car il trouvait les décisions de ce dernier trop laxistes.

Le pouvoir a-t-il renoncé à la suppression des juges d'instruction à laquelle vous vous êtes évidemment opposé ?

En fait, la suppression se fait à bas bruit. Faute d'avoir pu réaliser cette réforme en droit, la chancellerie s'attache à la réussir en fait. Ces toutes dernières années, les effectifs des juges d'instruction ont fondu : environ 80 postes de magistrat instructeur sur un effectif d'un peu plus de 600 sont désormais non pourvus. La dernière promotion de 125 auditeurs de justice qui sortent de l'Ecole nationale de la magistrature s'est vu offrir 73 postes au parquet et une demi-douzaine à l'instruction.

Mais les juges d'instruction sont-ils indispensables, vu qu'ils ne s'occupent plus que de 3% des affaires contre 5% il n'y a pas si longtemps ?



On n'additionne pas les carottes et les navets. C'est strictement impossible. Un vol de pommes, même en bande organisée n'a rien à voir avec un crime de sang, un braquage, un viol, une affaire de santé publique, une affaire financière ou politico-financière, un attentat terroriste, une catastrophe industrielle ou environnementale. Mais effectivement, vu la politique actuelle des parquets qui privilégient les enquêtes préliminaires placées sous leur autorité, au détriment des ouvertures d'information confiées aux magistrats instructeurs et l'effondrement des effectifs de ceux-ci, dans deux ans on dira que les juges d'instruction ne traitent plus que 2% des affaires pénales. Et l'affaire sera réglée.

Quelle est la nature des ennuis que vos collègues Renaud Van Ruymbeke [frégates de Taïwan et volet financier de l'affaire de Karachi], Marc Trévidic [attentat de Karachi, assassinat des moines de Tibéhirine, affaire du Rwanda] et Patrick Ramael [disparitions à Paris de l'opposant marocain Mehdi ben Barka et en Côte-d'Ivoire du journaliste Guy-André Kieffer] ont avec leur hiérarchie ?

Le cas de Renaud Van Ruymbeke est symptomatique. Il est devant le Conseil de magistrature depuis près de cinq années. Qui a parlé de délai raisonnable? Patrick Ramael vient d'être renvoyé devant l'instance disciplinaire pour son manque de délicatesse envers sa hiérarchie. Quand à Marc Trévidic, il est loin de bénéficier d'un environnement serein dans la conduite des lourdes affaires qui lui sont confiées. Si vous cherchez un dénominateur commun entre ces trois magistrats il y en a un : ils sont tous chargés d'affaires à haute sensibilité.

Avez-vous eu un modèle pendant ces nombreuses années consacrées à la justice ?

Un récent article qui m'était consacré était titré «*L'emmerdeur*» (du palais de justice). Ça me va. D'autant mieux que j'ai beaucoup aimé ce film dans sa version Lino Ventura-Jacques Brel. Alors, je laisse le soin à ce dernier d'entretenir la confusion à mon sujet : «*Jojo se prenait pour Voltaire et Pierre pour Casanova et moi, moi qui étais le plus fier, moi je me prenais pour moi.*»

Patricia TOURANCHEAU

